

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-615

présenté par

M. de Courson, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller

ARTICLE 18

I. – Supprimer l’alinéa 11.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces prélèvements imposés constituent des prélèvements de toute nature et sont donc soumis au principe d’égalité devant l’impôt.

L’objet de cet amendement est de rétablir l’égalité entre tous.